

République française

Département de l'Hérault



Commune de Rosis

Séance du 29 Avril 2011 à 20 h 30

Membres présents: - M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – Mlle Nathalie MENDES – M. Germain FARENQ– M. Eric NAUTRE - M. Gérard LUNA - M. Moïse ROQUES

Membre (s) absent(s) excusé(s): – Mme Sandrine LECLERCQ (pouvoir Jacques MENDES)– Mme Arlette ARAGON (Pouvoir Germain FARENQ)

Secrétaire de séance : - Nathalie MENDES

ORDRE DU JOUR

0/1 .Statistiques d'Avril 2011 du site internet www.rosis-languedoc.com

0/2 .Approbation du P.V de séance du Conseil Municipal d'Avril 2011

- 1. Révision des 3 taxes locales - Habitation - Foncier Bâti - Foncier Non Bâti*
- 2. Révision de la redevance de l'eau et de l'assainissement 2011*
- 3. Examen et vote du Budget de l'eau potable 2011*
- 4. Examen et vote du budget principal communal 2011*
- 5. Examen et vote du budget 2011 du CCAS*
- 6. CDCI motion pour affirmer notre attachement à la COM COM*
- 7. Affaire AUGE/Commune*
- 8. Cérémonie du 8 mai*
- 9 - Schéma directeur d'alimentation en eau potable*
- 10 - Informations Communales*

0 / 1 - STATISTIQUES DU MOIS DE MARS 2011

Site internet : www.rosis-languedoc.com = 4 739 visites / 9 775 Vis/ an

MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX = Ouverte depuis le 15 AVRIL 2011

0/2 – Approbation du PV de séance Conseil Municipal du 6 février 2011

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

1 - REVISION DES 3 TAXES LOCALES - Habitation - Foncier Bâti - Foncier Non Bâti

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil dans le cadre de la préparation du **B.P 2011**, de procéder à la révision des taux d'imposition de **2010**.

Il indique que, soucieux de maintenir des finances saines et de compenser la perte de la **T.P** ou des attributions d'état qui la remplace, et qui sont perçues par la communauté de communes, il y a lieu d'envisager d'augmenter fort modestement les bases des taxes, et propose l'option suivante :

de 3%,

Ce qui porte la **Taxe d'Habitation de 6,32 à % 6,51%**, la **Taxe Foncière (Bâti) de 9.04% à 9.31%**, la **Taxe Foncière (Non Bâti) de 80.11 % à 82.51%**.

Le montant global de ces taxes représente un produit fiscal attendu de **43 967 €** ce qui produirait une augmentation du produit attendu **1 281 €**

Il précise que le produit fiscal attendu en **2011**, il faut bien en convenir, est toujours fort modeste, et n'est pas de nature à favoriser des investissements nouveaux.

Il demande aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et de passer au vote.

Vote du Conseil :

Le Conseil adopte l'augmentation proposée.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

2 - REVISION DE LA REDEVANCE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que de nombreuses interventions sur les réseaux d'adduction d'eau potable alimentés par les sources communales ont nécessité des investissements importants et qu'il est nécessaire de réactualiser la redevance, afin de ne pas mettre en péril le budget de l'eau et par voie de conséquence le budget général qui le soutient.

Il propose donc de porter le montant de « **la redevance de l'eau de « 146 € à 147 €** » afin de subvenir aux éventuels travaux sur les réseaux.

En outre, il propose de porter la part fixe de « **la redevance assainissement** » pour les résidents des hameaux sous gestion du budget annexe de l'eau communal de **51 à 52 €**.

Il demande au Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime adopte les révisions proposées.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention :

3 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET DE L'EAU POTABLE 2011

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P. de l'eau potable 2010. Il se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation :	66 392 €
Recettes d'exploitation:	66 392 €
Dépenses d'investissement :	114 564 €
Recettes d'investissement :	114 564 €

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

Avis du Conseil :

Le Conseil à l'unanimité adopte le Budget de l'eau.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

4 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2011

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du **B.P 2011** et indique que bien qu'en équilibre, il sera difficile d'envisager des dépenses supplémentaires non programmées.

Il se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	316 434 €
Recettes de Fonctionnement :	316 434 €
Dépenses d'investissement :	165 292 €
Recettes d'investissement :	165 292 €

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime adopte le BP communal.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

5 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2011 - CCAS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P. du CCAS 2011, qui se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	590 €
Recettes de Fonctionnement :	590 €

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

Avis du Conseil :

Le Conseil à l'unanimité Adopte le Budget du CCAS.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

6 - MISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) qui a en charge de discuter sur les propositions du préfet s'est prononcé pour définir les nouveaux périmètres des futures inter communautés. (Voir carte jointe)

Il indique que ces propositions formulées par cette commission à proposé et entériné en lien avec le Préfet de nous intégrer avec toute la communauté de communes dans un périmètre démesuré ,sans nous demander notre avis, et de nous diluer d'autorité, dans une Communauté de Communes que nous n'avons pas choisie, et qui, d'après ce qu'on en sait, partirait de Rosis, via le St Ponnais, l'Olarguais pour atteindre le Minervois ».

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir adopter une motion, pour affirmer notre volonté de rester dans la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc et de ne pas être intégré dans une communauté de communes d'office sans avoir été consulté.

Avis du Conseil :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette la proposition de la CDCI 34 du 15 avril de création d'une immense et ingérable Communauté de Communes regroupant la CCMHL, la CC Orb-Jaur, la CC du Pays Saint-Ponais et la CC du Minervois.

Il affirme son attachement à la CCMHL, à son identité montagnarde, à ses réalisations et à ses projets.

Il demande à M. le Préfet de confirmer sa proposition initiale et de pérenniser la CCMHL dans son périmètre actuel.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

7 - AFFAIRE JURIDICA COMMUNE DE ROSIS / AUGÉ

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil la proposition de notre avocat suite au rapport d'expertise définitif déposé par M. Hervé Harmange.

Il indique que ce rapport est assez favorable dans la mesure où il juge les constructions de Monsieur Augé réalisées sur le domaine public et de surcroît que le chemin litigieux est un chemin communal.

Il précise toutefois que l'expert ne reconnaît pas l'état d'enclave des parcelles anciennement desservies par la passerelle en béton armé surplombant la parcelle D.416.

L'avocat qui défend les intérêts de la commune nous propose d'engager une négociation avec l'avocat de la partie adverse afin de déterminer l'attitude à adopter en la matière.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur la proposition proposée.et d'en délibérer.

Avis du Conseil:

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition de notre avocat de négocier une entente avec la partie adverse, tout en précisant par courrier, les termes et les conditions que nous exigeons pour cette négociation.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

8 - CEREMONIE DU 8 MAI 1945

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal, et la population à participer à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 8 Mai 1945, qui sera célébrée le dimanche 8 mai suivant le programme ci-après : 11 h 30, rassemblement cour d'honneur de la Mairie à Andabre ; 11 h 45, dépôt de gerbe et cérémonie au monument aux Morts ; 12 h 15, vin d'honneur offert par la municipalité à la salle Polyvalente.

Il demande à cette occasion aux membres du Conseil, l'autorisation d'engager la somme nécessaire à l'acquisition d'une gerbe.

Avis du Conseil:

Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Conseil Général de l'Hérault dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable à confié à Mme Jacob en charge de notre dossier dans le cadre de l'assistance aux communes d'organiser une réunion en mairie avec les diverses personnes ressources concernées (Hydrogéologue, Agence de l'eau etc...) pour déterminer les modalités de réalisation des DUP de ces captages (Douch, Rosis, Madale, Sénas).

Il indique que cette étude est financée à hauteur de **50 %** par l'agence de l'eau et à **20 %** par le Conseil Général de l'Hérault.

Il indique que La communauté de Communes sera sollicitée au titre des fonds de concours pour financer ce projet à hauteur de **10 %**.

Il précise que cette réunion aura lieu le **mardi 7 Juin à 09 h30** à Andabre, les conseillers municipaux de la 2^e section sont invités à y participer et accompagner ensuite sur le terrain.

Pour information :

Le Conseil unanime prend acte de l'information.

Pont vieux d'Andabre - La région LR nous a fait savoir qu'il y avait lieu de demander l'annulation de la subvention notifiée au premier dossier pour nous permettre d'obtenir une nouvelle subvention pour le nouveau dossier que nous avons déposé dont le montant s'élève à plus de 110 000 €.

Station d'épuration - La station d'épuration à filtres roseaux d'Andabre sera inaugurée sur le site à Andabre, **le 19 mai 2011 à 10h30.**

Antenne télécom – dans le cadre de la mise en place des infrastructures passives de téléphonie mobile en zone blanche par le département de l'Hérault, une réunion entre la commune, l'opérateur SFR, le CG 34 et le Cabinet Souchaud à formalisé définitivement l'installation de l'antenne à Rogainard, afin de desservir en téléphonie mobile les opérateurs (Orange, SFR, Bouygues) sur toute la zone de Rosis et de Douch. Elle sera mise en place dans l'été 2011.

Houillères des Cévennes - La cession de terrain que les houillères ont accepté de vendre à la commune, se heurte à une loi récente qui donne la priorité d'achat aux propriétaires voisins dès l'instant où les parcelles voisines sont de même culture .Nous attendons désormais le résultat de la consultation orchestrée par le Notaire.

Restauration du mur sur le chemin de Mounis - Les travaux du mur de soutènement qui ont nécessité une semaine de travaux sont quasiment terminés. Le remplaçant de l'employé communal le terminera dès cette semaine.

Véhicule Estafette – Ce véhicule qui n'est plus d'aucune utilité à la commune, constitue un embarras dans le garage où il occupe une place importante. Il serait peut être bon d'envisager de s'en débarrasser très rapidement, une fois les formalités faites.

Carrière du Bosc de Madale - Le gérant de cette carrière, ne s'acquitte pas du montant du bail que la commune lui a souscrit pour l'exploiter. L'intéressé est redevable d'un nombre considérable de loyers(2000€). Il propose de se renseigner sur la situation de l'intéressé et d'envisager une éventuelle réalisation du Bail.

CDCI - La Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc réunira un bureau extraordinaire à Fraïsse s/Agoût **le 11 mai** pour évoquer le projet de fusion de la communauté et préparer les modalités de rejet des propositions formulées Via le Préfet par la CDCI. **Le 25 Mai** aura lieu un Conseil Communautaire à Fraïsse ou un vote sera alors proposé pour affirmer notre volonté de rester seul.

Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc – La date du prochain Conseil Communautaire qui aura lieu sur notre commune à Andabre **au mois de juillet**, sera fixée prochainement. Tous les membres du Conseil sont priés de bien vouloir y assister.

Le MAIRE

Jacques MENDES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROSIS**

Séance du 29 avril 2011

L'an deux mille onze et, le vingt neuf avril, le conseil municipal de la commune de Rosis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques MENDES, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **10**

Date de convocation du conseil : **22.04.2011.**

Membres présents: - M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – Mlle Nathalie MENDES – M. Germain FARENQ - M. Gérard LUNA – M. Moïse ROQUES - M. Eric NAUTRE

Membre(s) absent(s) excusé(s): - Mme Sandrine LECLERCQ (Pouvoir Jacques MENDES) - Mme Arlette ARAGON (Pouvoir Germain FARENQ).

Secrétaire de séance: - Nathalie MENDES

Objet : Motion d'opposition au projet de fusion de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut - Languedoc au nouveau périmètre communautaire proposé par la CDCI de l'Hérault.

MOTION

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) qui a en charge de discuter sur les propositions du préfet s'est exprimée pour définir les nouveaux périmètres des futures inter communautés. (Voir carte jointe)

Il indique que ces propositions formulées par cette commission à proposé et entériné en lien avec le Préfet de nous intégrer avec toute la communauté de communes, dans un périmètre démesuré ,sans nous demander notre avis, et de nous diluer d'autorité, dans une Communauté de Communes que nous n'avons pas choisie, et qui, d'après ce qu'on en sait, partirait de Rosis, via le St Ponnais, l'Olarguais pour atteindre le Minervois ».

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir adopter une motion, pour affirmer notre volonté de rester dans la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc et de ne pas être intégré dans une communauté de communes d'office sans avoir été consulté.

En conséquence, les membres du Conseil Municipal en sa séance du 29 avril 2011, et à l'unanimité :

- **Expriment** leurs craintes sur les conséquences économiques sociales et environnementales d'être intégrés dans une communauté de communes qui nous fera perdre notre identité montagnarde.
- **Rejettent** la proposition de la CDCI 34 du 15 avril 2011 de création d'une immense et ingérable Communauté de Communes regroupant la CCMHL, la CC Orb-Jaur, la CC du Pays Saint-Ponais et la CC du Minervois.
- **Affirment** leur attachement à la CCMHL, à son identité montagnarde, à ses réalisations et à ses projets structurants et innovants.
- **S'opposent** d'être intégrés sans avoir été consultés dans une communauté de communes qu'ils n'ont pas choisie.
- **Demandent** à M. le Préfet de confirmer sa proposition initiale et de pérenniser la CCMHL dans son périmètre actuel.

Fait à Rosis, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Jacques MENDES